

ACL - TARIFS GRESIVAUDAN - ANNEE 2026

Tarifs concernant toutes les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE (avec repas)	DEMI-JOURNEE (sans repas)
0 - 310	4,08 €	2,45 €	1,63 €
311 - 460	5,71 €	3,47 €	2,24 €
461 - 590	7,75 €	4,69 €	3,06 €
591 - 730	10,00 €	6,02 €	3,98 €
731 - 880	12,55 €	7,55 €	5,00 €
881 - 1171	14,99 €	9,08 €	5,92 €
1172 - 1440	19,58 €	11,83 €	7,75 €
+ 1440	24,48 €	14,79 €	9,69 €

SUPPLEMENT STAGES COMPLEMENTAIRES PRATIQUES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Club Vac : 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 €.

Le Clos d'Espiès : Stage vacances : Tir à l'arc, Cirque, Escrime et Skate. : ajouter 8 € pour la semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

V.ARTHAUD, CLEM'ENFANTS, MURIANETTE, POISAT, VAULN. HAUT

Activités spécialisées proposées le mercredi matin ou après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque Découverte Poneys	Judo / Skate / Vélos / Piscine Magie / Danse
- 450	218,00 €	187,00 €	154,00 €
451 - 1220	260,00 €	224,00 €	190,00 €
1221 - 1800	294,00 €	254,00 €	219,00 €
+ 1800	329,00 €	285,00 €	249,00 €

Tarifs forfaitaires pour les 10 séances du 4^{ème} trimestre 2026.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : Forfait 5 après-midi (du 19 au 23/10 ou du 26 au 30/10)
- 450	109,00 €
450 - 1220	130,00 €
1221 - 1800	147,00 €
+ 1800	166,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés mais possibles, uniquement au siège de l'Association.